

PROCES-VERBAL

De la Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 6 octobre 2025

Présents : Mmes PIERRARD Mylène, DELBECQUE Marie-Claire, CATINAT Céline, LEROY Marie, MM. TOUZET Pascal, CARREZ Thierry, SEVERIN Bertrand, VAN DE WEIJGERT Pierre

Excusés : M. FAXEL Thierry, M. CARU Thierry qui donne pouvoir à Mme CATINAT Céline, Mme BILLAUT Charlotte qui donne pouvoir à M CARREZ Thierry

Mme BILLAUT Charlotte sera en visioconférence pour le deuxième point de l'ordre du jour :
Le Tiers-lieu

Secrétaire de séance : Mme LEROY Marie

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 septembre 2025**

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 septembre est approuvé à l'unanimité.

- **Cession du domaine public départemental à la Commune : Délibération n° 2025_10_D43**

Monsieur CAMUSAT Thierry, Chef de Pôle du CGR Sud de St Amand-Montrond, a donné un avis défavorable pour l'implantation des arbres sur le domaine public départemental à l'entrée d'Epineuil, côté Ouest.

Lors de cette entrevue, en présence de Mme PIERRARD, M. TOUZET et de Mme CATINAT, M. CAMUSAT a fait la proposition de céder le délaissé du Conseil Départemental, situé à l'entrée d'Epineuil côté Saulzais le Potier. Le Conseil Municipal, a décidé à l'unanimité la proposition de cession gratuite du délaissé du Conseil départemental mais précise que s'il y a nécessité de procéder au bornage du terrain, celui-ci sera à la charge du Département.

- **Avancée sur le Tiers-Lieu : Délibération n° 2025-10_D44**

Mme BILLAUT Charlotte participe à ce point de l'ordre du jour en visioconférence mais ne prendra pas part au vote.

Mme BILLAUT Charlotte donne des nouvelles du processus de création du Tiers-Lieu au bâtiment accueil :

-Une réunion publique qui a rassemblé 40 personnes a eu lieu le 19 septembre. Elle avait pour but de déterminer le nom du futur Tiers-Lieu ainsi qu'organiser une « Bulloterie » pour recenser les différentes activités qui pourront être intégrées dans le futur Tiers-Lieu. Le nom retenu du Tiers-Lieu est « La Maison Fleuriel ».

-Une réunion de travail du groupe projet Tiers-Lieu a eu lieu le 3 octobre pour préparer le dossier de candidature AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) de la Région Centre Val de Loire.

-Le 4 octobre, ce même groupe s'est réuni sous forme d'atelier au bâtiment d'accueil pour élaborer des plans et délimiter les différents espaces retenus. C'est Clémentine Pègues, membre du groupe Tiers-Lieu et designer de formation qui a animé ces ateliers.

-D'autres rencontres sont prévues, un travail pour terminer la rédaction du dossier de candidature AMI et une réunion d'information sur les formes juridiques organisée par la

Ligue de l'Enseignement. Par ailleurs, Mme LEROY Marie informe qu'une réunion des ados est prévue le 29 octobre pour connaître leurs envies et leurs façons de s'approprier le Tiers-Lieu.

Madame la Maire rappelle que la date limite de l'envoi du dossier de candidature AMI est fixé au 31 octobre 2025 et propose que le dossier de candidature soit établi au nom de la commune, étant donné que la structuration juridique du futur Tiers Lieu n'est pas encore déterminée.

Actuellement, le bâtiment d'accueil est mis à disposition de l'association Maison Ecole du Grand Meaulnes jusqu'au 31/12/2025. Le 9 octobre est prévue une réunion du conseil d'administration de l'association et le sujet de Tiers-Lieu mis en parallèle de l'avenir de l'association est à l'ordre du jour. En conséquence, M. CARREZ Thierry a préparé un courrier, à destination des membres du conseil d'administration, retraçant la réflexion sur le devenir du bâtiment d'accueil et du musée-école du Grand Meaulnes ainsi que la proposition de constituer un Tiers-lieu dans le bâtiment d'accueil afin d'y accueillir diverses activités proposées par des bénévoles et des associations.

Le Conseil Municipal à l'unanimité entérine le choix de déposer le dossier de candidature AMI au nom de la commune et donne son accord pour envoyer le courrier précité à Madame la Présidente et aux membres du conseil d'administration de l'association Maison Ecole du Grand Meaulnes et dit qu'une copie de ce courrier sera annexée à cette présente délibération.

- **Mise à disposition des salles et matériels aux Associations : Délibération n° 2025_10_D45**

Madame PIERRARD a participé à une réunion le 26 septembre 2025 sur le thème « la Commune et les Associations ».

Le programme :

- 1) Les subventions aux Associations : définition, conditions d'attribution et obligations légales
- 2) Les règles en matière de subvention
- 3) La question du vote des subventions aux Associations par des « élus intéressés » : éviter les délits d'atteinte à la probité.
- 4) Les Associations transparentes et la gestion de fait.

Après explication de tous ces points, il en ressort que la commune doit prendre une délibération annuelle pour chaque association pour les mises à disposition gratuites des salles et du matériel communaux qui sont considérées comme des subventions aux associations.

Lors de la réunion annuelle avec les associations, une nouvelle convention de mise à disposition gratuite des salles et de matériels communaux leur sera proposée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité demande que les Associations soient listées pour mise au vote lors d'un prochain conseil Municipal de la mise à disposition gratuite des salles et matériels communaux. Une convention type sera alors établie et annexée à la délibération.

- **Devis réparation garde-corps : Délibération n° 2025_10_D46**

Madame la Maire informe le conseil du sinistre intervenu à la Queugne le 4 août 2025. Un constat a été rédigé et envoyé à l'assurance. L'expert mandaté est intervenu le 29 septembre. Le devis de l'entreprise Forge d'Art Aux Trois Paons à Saulzais-le-Potier pour un montant de 2.543,61€ HT soit 3.052,33€ TTC a été retenu par l'expert. Le Conseil Municipal à l'unanimité prend note des conclusions de l'expert et autorise la Maire à signer le devis.

- **Achat lames directionnelles : Délibération n° 2025_10_D47**

Le devis de PIC BOIS est présenté au Conseil concernant l'achat de lames directionnelles en complément de celles déjà installées.

Le devis s'élève à 537,44€ HT soit TTC 644,93€ comprenant 4 lames directionnelles et 5 adhésifs vinyles pour les lames déjà posées dont le texte était écrit trop petit. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le devis de PIC BOIS pour un montant de 537,44€ HT soit 644,93€ TTC.

- **Point sur les travaux en cours**

- Le préau du musée et chien assis, non terminés par M. DESABRES
- Les Travaux de la cave à la mairie : M. DESABRES n'est pas encore intervenu
- Visite de l'architecte, Mme JOLIET pour les travaux de l'école (pignon et ouverture de 2 portes. Le dossier de permis de construire sera réalisé par Mme JOLIET.

- **Proposition de la vente de la Maison 17, Grand'Rue**

Après renseignement au Pays Berry Saint Amandois, la commune pourrait réaliser l'opération de la vente à 1€ de cette maison après l'avoir acquise.

Au vu des travaux colossaux à réaliser et des servitudes liées à la maison, le conseil municipal ne souhaite pas acheter la maison mais se porte acquéreur du terrain pour la somme de 1.000€ et charge Mme la Maire de se rapprocher du propriétaire pour négocier.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 10 novembre 2025 à 19h30.

La Secrétaire
Marie LEROY



La Maire
Mylène PIERRARD


